

## FRANCE JUNIORS MASCULINE

### Mondial en Bosnie Les Bleus sur la bonne voie !

Après leurs deux défaites initiales, les juniors masculins ont dominé sans problème la Russie (33-28) et l'Angola (28-23) et peuvent maintenant prétendre à une bonne place dans leur groupe en vue des huitièmes de finale du Mondial.

#### Déjà joués :

- France – Serbie : 24-25
- France – Danemark : 26-29
- France – Russie : 33-28
- France – Angola : 28-23

#### Reste à jouer :

- 20/07 – 16h00 : France – Tunisie

## FRANCE JUNIORS FÉMININE

### Rassemblement à St-Brice-sous-forêt et tournoi à Cergy-Pontoise

Dans l'optique de l'Euro au Danemark au mois d'août, les juniors filles se sont retrouvées du 10 au 18 juillet à St Brice sous forêt.

A la suite de ce rassemblement, l'équipe participera à un tournoi international à Cergy Pontoise. Une occasion de se confronter aux meilleures équipes européennes.

- Vendredi 19 juillet à 15h : France / Roumanie

Lieu des rencontres : Gymnase du 3<sup>ème</sup> millénaire (Cergy le Haut)

- Samedi 20 juillet à 15h : France / Russie

- Dimanche 21 juillet à 11h : France / Norvège.

Lieu des rencontres : Complexe sportif des Maradas à Pontoise. (6 passage du lycée)

Composition : CARRETERO Laurie (HBC Nîmes), GABRIEL Catherine (ES Besançon), GARBA Maryam (Issy Paris HB), CAMARA Doungou (Issy Paris HB), SY Dienaba (Octeville), FRECON Alizée (ES Besançon), SOW Aminata (Le Havre), ZULEMARO Kellya (Cercle Dijon Bourgogne), PROUVENSIER Marie (Cercle Dijon Bourgogne), ZAIZAI Sabrina (Pôle Sud 38), SOULARD Julie (Nantes LA), AGATHE Mélissa (Fleury Loiret HB), NIAKATE Kalidiatou (Issy Paris HB), KPODAR Déborah (Metz HB), FLIPPES Laura (Achenheim Trucht.), BURLET Lindsay (Metz HB), HORACEK Tamara (Metz HB)

## FRANCE JEUNES MASCULINE

### Deux sur deux pour les Bleuets face à la Tunisie

En stage de préparation à St-Malo depuis le 14 juillet en vue du Mondial en Hongrie, les Bleuets ont remporté leur deux test-matches face à la Tunisie, à Tinteniac (31-27) le 17/07 et à St-Malo (29-23) le 18/07.

Composition : BOLENER Hugo (Sélestat HB), BOUILLY Antoine (Cesson Rennes Sévigné), BRKLJACIC Luka (St Raphaël Var HB), DELECROIX Florian (HBC Nantes), DJERIC Ognjen (St Raphaël Var HB), DUPUY Quentin (USAM Nîmes), HERRMANN Max-Henri (HSV Hambourg), HOARAU Jérôme (Lasours), MARIE JOSEPH Steve (PSG HB), SAIDANI Alexandre (Montpellier AHB), SALMON Julien (HBC Nantes), SERI Rudy (Sélestat HB), SLASSI Nabil (Chartres Métropole), TOURNAT Nicolas (HBC Nantes), TRAORE Queido (Chambéry Savoie HB), TRITTA Alexandre (Chambéry Savoie HB), VIGNERON Arthur (St Raphaël Var HB), VILLEMINOT Allan (Montpellier AHB)

## FRANCE JEUNES FÉMININE

### Stage à Mûr-de-Bretagne

A quelques semaines de l'Euro en Pologne, les Bleuettes poursuivent leur préparation à Mur de Bretagne du 21 au 30 juillet.

Composition : TAKAMOUD Michèle –Alissa (Fleury Loiret HB), MERCIER Emma (HBC Nîmes), SAJKA Marie-Hélène (Pagny/Moselle), CARRARA Fiona (Metz HB), DEWEZ Eloïse (Abbeville), LORRILARD Mathilde (Cergy Pontoise), LACHAT Marie (ES Besançon), GRIMAUD Manon (Bouc Bel Air), KIEFFER Ilona (Achenheim Truscht.), NIANH Diamkema (CJF Loiret), FAVELIER Audrey (Chevigny), PANNEQUIN Morgane (SC Mazan), BEAUFILS Léa (Bourges), TOUBLANC Alicia (Plouagat), PLAZANET Nelly (CA Pontarlier), FEHRI Sophia (Issy Paris), BOUCHARD Kimberley (Issy Paris), SYLLA Dyeneba (Blanc Mesnil), ROBERT Pauline (Lure/Millers), DEVILLE Elsa (CA Bègles), CHALMANDRIER Maëlle (Metz HB), ALRIC Victoria (Montigny Bretonneux), SERCIEN UGOLIN Océane (Antony)

## FRANCE CADETTES

### Tournoi en Pologne

Du 23 au 27 juillet, les Cadettes, entraînées par Didier Bor et Olivier De La Fuente, s'envolent pour la Pologne pour y disputer un tournoi international, face à leur hôte polonais et à la Biélorussie.

24/07/2013 : 10.00 Pologne – Biélorussie  
16.00 France – Biélorussie  
18.00 Pologne – France

25/07/2013 : 10.00 France – Pologne  
16.00 Pologne – Biélorussie  
18.00 France – Biélorussie

26/07/2013 : 10.00 Biélorussie – France  
16.00 France – Pologne  
18.00 Biélorussie – Pologne

Toutes les rencontres dureront 2x25 minutes.

Composition : M'POVA Elisa (Strasbourg), HERZOG Sarah (Strasbourg), ATANGANA Lisa (Oloron), KANOR Orlane (Intrépide), KANOR Laura (Intrépide), SAIBOU Laetitia (Zayen), ELISME Tatiana (Villiers), MANINI Roxane (Cannes), EUPHRASIE Aude (Arsenal), DURAND Juliette (HBC Nîmes), SCHARF Clara (Epinal), LEPERE Jessy (Toulouse), CAMUS Romy (Pérignat), MANDRET Camille (Aulnay), BARTHOD MICHEL Juliette (Val de l'Ognon), TOURE Djenaba (Cergy)

## EXTRAITS PV

### Conseil d'administration du 14 juin 2013

Présents : BAUDE Pascal, BERNAT-SALLES Philippe, BETTENFELD Jacques, BIOJOUT Marie-Christine, BOURASSEAU Marie, FEUILLAN Jean-Pierre, GERMAIN Jean-Michel, GLEIZES CERVERA Sophie, GODARD Michel, GRANDIN Emmanuel, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, LAGARRIGUE PASCAL Sylvie, MANOUVRIER Alexis, MARTINI Laurent, MOCKA-RENIER

Jocelyne, PERNELET Dominique, PERRUCHET Claude, PERSIAUX Michel, PRADIER Grégory, SEREX Francis.

Assistent : AMIEL André, BANA Philippe, GOUGEON Daniel, JACQUET Michel, LACOUX Jean-Pierre, KRUMBHOLZ Olivier (en partie).

Excusés : BASQUIN Gilles, BOUSSUGE Martine, BOUTHEMY Philippe, COLY Jean-Loup, DUBUS Odile, GARCIA François, GREGOIRE Philippe, GUICHARD Jean-Louis, LIENARD Christian, PECQUEUX-ROLLAND Véronique, SAURINA Patricia, SCARSI Claude, SMADJA Alain, VILLEPREUX Britte.

Sous la présidence de Joël DELPLANQUE.

La séance est ouverte à 10 h.

Le Conseil d'Administration valide le procès-verbal de sa séance du 14 avril 2013 à Caen.

Olivier KRUMBHOLZ a souhaité intervenir devant le Conseil d'Administration pour expliquer sa vision de l'actualité de la semaine à la suite de son remplacement au niveau de l'Equipe de France A féminine. S'il en accepte le principe, il considère que la manière dont les événements se sont déroulés ne correspond pas à la logique des résultats de cette équipe et de ces différents parcours.

Sur le plan sportif, les incidents, avec les blessures, qui ont émaillé le Mondial du Brésil en 2011, avec au terme, dans ces circonstances, une 2ème place et la qualification pour le Mondial 2013 ces derniers jours sont des éléments qui plaident pour le travail qu'il a réalisé avec cette équipe. Il a ressenti une adhésion effective des joueuses dans ces circonstances. Certes les Jeux Olympiques de Londres et l'Euro 2012 ont pu infirmer cette opinion. Il estime que la temporalité des choses a été trop liée à des événements ponctuels de jeu ou des facteurs extérieurs comme les blessures. L'engagement fédéral du président avant les JO devant les cadres techniques, à savoir de le confirmer sur l'Olympiade a été annulé sans que le potentiel de l'équipe ait été réellement évalué. Les relations ont été globalement excellentes avec les joueuses à quelques exceptions près et il a toujours senti une adhésion à ses projets même si dans les circonstances de jeu du haut niveau les relations restent tendues. Et les lacunes de certaines joueuses dans la maîtrise technique sont-elles de la responsabilité seule de l'entraîneur ?

Les relations dans la filière féminine ont gêné le travail réalisé au niveau des formations et de l'accès vers le plus haut niveau que représente l'Equipe féminine A. Il doit y avoir une cohérence dans le travail dans tous les secteurs et l'organisation mise en place au début de cette saison était le garant d'une amélioration. A partir de là, il se pose, pour lui, la problématique des compétences de l'évaluation objective d'un entraîneur par l'encadrement technique et pour des élus fédéraux.

Il lui semble que cette décision est une erreur, un risque énorme, en déphase avec les grandes ambitions affichées.

Il se donne jusqu'en juillet pour réfléchir avec ses proches pour, soit poursuivre sa carrière à l'intérieur de la FFHB selon les propositions faites, soit s'orienter vers l'extérieur, à travers une carrière d'entraîneur qui reste à ce jour, son métier essentiel. S'il reste à la FFHB, il se mettra à la disposition de son successeur mais il souhaite que ceux qui se sont associés à son travail puissent poursuivre une mission au sein de la DTN. Il se déterminera, personnellement, plus par rapport à un choix de vie.

Un certain nombre de membres du Conseil expriment leurs avis suite à l'intervention d'Olivier KRUMBHOLZ, surtout en lien avec le choix du moment de la décision fédérale.

Le Conseil d'administration est informé de la saisie du Bureau Directeur par la LNH afin de recueillir son avis sur l'augmentation, lors de la saison 2014/2015, du budget minimum fixé par le cahier des charges de participation aux compétitions de la LNH. Dans l'idée d'œuvre au rapprochement des deux

structures (LNH et FFHB), rapprochement souhaité par les deux parties, il est décidé de la tenue d'une réunion commune des deux Bureaux Directeurs élargis aux Présidents de COC, du Contrôle de Gestion et d'Arbitrage, afin d'échanger sur des approches concertées dans ces secteurs voisins. Cette réunion devra avoir lieu durant le mois de septembre 2013.

Au niveau des compétitions et des règlements :

a. Pour des raisons de travaux de restructuration importants à Bercy, la finale de la Coupe de France 2014 ne pourra être organisée sur ce site. Une organisation avait été envisagée en province mais cette solution n'a pas retenu l'approbation du Conseil d'Administration. La finale de la Coupe de France 2014 pourrait alors avoir lieu le samedi 24 et le dimanche 25 mai 2014 à Carpentier compte-tenu des conditions de pratique et des animations possibles autour de ce lieu de compétition (l'animation, qui n'a pas bien marché à Bercy du fait de l'enchaînement des matchs, est impossible à Coubertin). Il serait aussi possible, pour répondre aux succès remportés par les dernières éditions, de dissocier les finales masculines des féminines. Ces propositions, unanimement adoptées par le Conseil, sont liées à la disponibilité de la salle Carpentier à cette date. Grégory PRADIER, pour la logistique, et Pascal BAUDE, pour la mise en place de la compétition, sont chargés de la suite à donner à ce dossier.

b. Le Conseil valide l'organisation du barrage entre le 12ème de ProD2 et les premiers des 3 poules de Nationale 1 selon la formule adoptée lors de l'Assemblée Générale de Caen. Précisément, le tournoi à 4 se déroulera sur 3 jours, les vendredi 30, samedi 31 mai et dimanche 1er juin, sur terrain neutre choisi par la COC après appel à candidatures. La COC envisagera toutes les possibilités dans le cas, d'une part, où la ProD2 comporterait en 2013-14 moins de 14 équipes et, d'autre part, où une équipe réserve de LNH terminerait à la première place d'une des poules de N1. Dans cette dernière hypothèse, le tournoi de barrage devrait être distinct des finalités du championnat de N1 et l'attribution du titre de champion de France N1 se déroulerait alors le jour des finales nationales N1F, N2, N3 dites « ultra-marines ». Si aucune équipe réserve ne finit en tête de sa poule, alors le titre de champion de France N1 sera décerné à l'équipe de N1 la mieux classée à l'issue du tournoi de barrage.

c. Les CPL et CPC avaient soulevé, durant la saison 2012-13, les difficultés rencontrées pour la mise en place, en 2013-14, du championnat de France des moins de 18 ans féminin dans sa formule adoptée lors de l'Assemblée Générale fédérale d'Evian en 2012. Dans ces conditions, l'Assemblée fédérale d'avril 2013 a donné mandat au Conseil d'administration pour finaliser, à partir des propositions d'un groupe de travail constitué de Présidents de Ligues et de Comités, de membres de la COC et de membres de la DTN en charge de la filière féminine, la mise en place de cette compétition pour la saison 2013-2014. Précisément, Pascal BAUDE présente les travaux du groupe de travail qui propose une organisation similaire à celles du championnat de France -18 ans masculin, avec l'engagement à ce jour de 92 équipes féminines dans ce championnat en 2 phases. L'organisation présentée est adoptée à l'unanimité par les membres présents du Conseil d'Administration et sera intégrée au règlement particulier de la compétition pour 2013-14.

d. Le Conseil d'Administration a été saisi d'une demande de modification de l'article 47.1 des règlements généraux souhaitée par la DTN et présentée par la CNSR avec application immédiate dès le début de la saison 2013-2014. Elle concerne les autorisations d'entraîner en LNH, LFH, ProD2 et D2F-VAP et vise à éviter qu'un entraîneur déjà licencié dans un club sollicite une autorisation d'entraîner pour un autre club par l'intermédiaire d'une licence blanche prise dans ce 2ème club. Il s'agit ainsi d'éviter que les mêmes diplômés puissent être doublement comptabilisés : d'une part, pour la CMCD dans le club d'origine et, d'autre part, dans le cadre de l'autorisation d'entraîner en secteur professionnel. Conformément à l'article 9.5 du Règlement intérieur de la FFHB, le CPL et le CPC ont été consultés par courriel, aucune réponse négative n'ayant été formulée lors de cette consultation, le Conseil d'Administration adopte, avec application immédiate, la modification suivante des règlements généraux :

« 47.1 Principe

Toutes les équipes évoluant en Handball ProD2, D2F-VAP, LFH et en LNH doivent compter au minimum parmi leurs licenciés un entraîneur titulaire de l'autorisation d'entraîner délivrée par la DTN de la FFHB.

Plusieurs entraîneurs d'un même club peuvent être titulaires d'une autorisation d'entraîner.

**À peine d'irrecevabilité de la demande, les entraîneurs titulaires d'une licence blanche ne peuvent pas solliciter une autorisation d'entraîner au bénéfice du club dans lequel ils possèdent cette licence.**

L'officiel A mentionné sur la feuille de match de toute rencontre officielle de Handball ProD2, D2F-VAP et LFH organisée par la FFHB et/ou de LNH doit être un entraîneur autorisé ou provisoirement autorisé par la FFHB.

À défaut, le club concerné peut être sanctionné par la COC concernée, d'une sanction sportive accompagnée d'une pénalité financière.

L'officiel A est le « responsable d'équipe » au sens des règles 4:2 et 4:3 des Règles de jeu de l'IHF, publiées dans le Livret de l'arbitrage. »

e. Au cours des débats sur l'arbitrage lors de l'Assemblée Générale d'avril 2012 à Evian, et plus particulièrement sur la proposition de la Commission Nationale des Statuts et de la Réglementation relative aux mutations d'arbitres dans le cadre de la Contribution Mutualisée des Clubs au Développement (voir procès-verbal de cette Assemblée Générale, pages 21 et 22), il a été clairement exposé, avant le vote, par le président de la Commission centrale d'arbitrage que les modifications réglementaires proposées concernaient à la fois les arbitres et les jeunes arbitres. Les modifications ont été adoptées à une large majorité (près de 87% des voix). Cependant, la rédaction finale des articles 29.6.4 et 57.3 des règlements généraux 2012-13 n'a pas pris en compte de façon explicite la précision apportée par le président de la CCA, pas plus qu'une précision à l'article 28.4.3.1 (équivalent pour les jeunes arbitres de l'article 28.3.3.1 pour les arbitres), demandée, et acceptée, par un intervenant. Ce qui a donné lieu à des interprétations diverses de ces règles. Pour éviter des divergences d'interprétation, le Conseil d'Administration décide, sur proposition de la CNSR et de la CCA, de rétablir une rédaction des articles concernés conforme aux décisions de l'Assemblée fédérale, et qui supprime également une répétition entre les deux articles 29.6.4 et 57.3. Précisément, les modifications adoptées sont les suivantes :

« **28.4.3.1** - Un jeune arbitre ne peut être comptabilisé qu'au titre d'un seul club, dans lequel il doit être licencié pour la saison en cours. (...) »

#### **29.6.4 Mutations d'arbitres et de jeunes arbitres**

~~Les arbitres qui mutent en période officielle restent comptabilisés, pour la nouvelle saison, au bénéfice du club quitté.~~

~~Les arbitres qui mutent hors période officielle restent comptabilisés, pour la saison en cours et pour la saison suivante, au bénéfice du club quitté.~~

**En cas de mutation, les arbitres et les jeunes arbitres sont comptabilisés conformément aux dispositions de l'article 57.3. (...)**

#### **57.3 Arbitres**

Si un arbitre **ou un jeune arbitre** change de club pendant la période officielle des mutations, sa fonction d'arbitre **ou de jeune arbitre** et ses arbitrages sont comptabilisés, pour la nouvelle saison, au bénéfice du club quitté. Si la mutation est réalisée hors de la période officielle des mutations, sa fonction d'arbitre **ou de jeune arbitre** et ses arbitrages sont comptabilisés au bénéfice du club quitté pour la saison en cours et pour la suivante. Dans les deux cas, la fonction d'arbitre **ou de jeune arbitre** et les arbitrages de l'arbitre **ou du jeune arbitre** qui mute peuvent être comptabilisés pour le club d'accueil avec l'accord écrit du club quitté. »

Ces nouvelles rédactions seront intégrées à l'Annuaire fédéral 2013-2014.

f. Sur proposition de Pascal BAUDE, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité la délibération suivante sur la composition de l'équipe dans le cadre de la coupe de France : Le club peut aligner 14 joueurs sur la feuille de match, sans limitation de licences de type B ou E. En revanche, les licences de type C ne sont pas autorisées sur les feuilles de match des rencontres de coupe de France. Si un joueur titulaire d'une licence C participe à une rencontre, alors

celle-ci sera automatiquement donnée perdue par pénalité par la COC concernée (pénalité sportive et amende financière correspondante).

Claude PERRUCHET présente une première mouture de la réforme des statuts de la FFHB souhaitée par Joël DELPLANQUE et annoncée à la fin de la dernière Assemblée Générale de Caen. Celle-ci, au-delà du délai de présentation, pose la question de la nécessité ou non de faire évoluer nos statuts. Il s'agit à la fois d'envisager une représentation des territoires par les Présidents de Comités et de Ligues, d'affiner la représentation féminine et d'intégrer tous les acteurs de la vie fédérale. Il est évident que cette évolution va de pair avec un travail de groupes transversaux collaboratifs qu'il sera nécessaire de mettre en place à l'image du Groupe Fédéral de Coordination. Joël DELPLANQUE souhaite que les membres du Conseil adressent au Président de la CNSR et au Secrétaire Général avant la rentrée 2013, les observations, remarques et propositions permettant de formaliser de manière plus concrète ce projet qu'il s'agira ensuite de présenter à la discussion des autres instances de la Fédération. Il souhaite que chacun s'exprime sur les évolutions des statuts et du règlement intérieur. Il appartiendra ensuite au Conseil d'étudier, en cohérence avec le nouveau dispositif, les modifications possibles, si nécessaire, sur les autres instances fédérales telles commission d'éthique, le CPL et le CPC.

Philippe BANA présente des modifications appelées à être soumises au vote du Congrès de l'IHF qui se déroulera fin octobre à Doha. Il rappelle aussi qu'à cette occasion doivent être renouvelés les mandats des élus à l'IHF dont celui de Joël DELPLANQUE qui devrait être reconduit au Comité Exécutif. Il fait part aussi de la décision du CIO de classer le handball dans la catégorie D des disciplines sportives par le fait que le handball est inexistant dans certains pays majeurs du sport mondial comme la Chine ou les Etats-Unis.

Il précise, par ailleurs, le travail réalisé par Armand STEIGER au niveau de l'utilisation de la vidéo au cours des rencontres, dans les analyses de certaines situations de matches avec l'EHF. La prochaine étape pourrait être une présentation à la Fédération Internationale des possibilités autour d'une aide vidéo à l'arbitrage à travers ce travail réalisé ou envisagé à partir des outils utilisés.

Philippe BANA confirme le dépôt d'une lettre d'intention pour la candidature de la FFHB à l'organisation du Championnat d'Europe féminin de 2018.

Enfin Joël DELPLANQUE explique les raisons qui ont poussé la FFHB à ne pas envoyer les équipes nationales aux Jeux Méditerranéens en Turquie. Cette décision avait surtout été motivée par un déplacement des compétitions de handball en dehors du site où devaient se dérouler les autres épreuves de ces Jeux, et cela sans garantie particulière de la part des organisateurs locaux quant aux conditions de sécurité. D'autres disciplines ont, pour les mêmes raisons, annoncé leur retrait.

La séance est suspendue, elle reprend à 14 h 30.

Alexis MANOUVRIER, Thierry GAILLARD et Marie-Christine BIOJOUT rappellent les grands axes de la politique fédérale déjà énoncés lors de l'Assemblée Générale de Caen. C'est avant tout une ambition partagée au service des clubs. Notre image de marque doit se concevoir par une éthique, une réponse à notre mission sociétale et un enjeu économique. La stratégie, dans le respect de la Convention d'objectifs conclue avec le Ministère chargé des sports, doit façonner le club de demain avec l'aide des Comités et des Ligues. Il s'agit de gagner « la lutte des places » au sein du sport scolaire et périscolaire, de renforcer ou créer des pratiques diversifiées répondant aux demandes du public et de promouvoir un esprit et des outils communautaires. C'est le socle du service aux clubs et aux structures.

Pour cela nous devons dialoguer dans le cadre des projets de territoires, labelliser des clubs (« Top club ») et financer dans un circuit aménagé avec un climat de confiance. Les chargés de développement, les emplois d'avenir et les services civiques sont des moyens d'actions pour ce projet. Les procédures et les modalités d'intervention seront ensuite présentées ainsi que le calendrier qui, dès fin juin 2013 à travers la note d'orientations et les outils afférents, permettront de rythmer le calendrier.

La centrale d'achats dont le cahier des charges devra être proposé au service financier pour un appel à candidatures dans les prochains mois sera un des outils nouveaux à la disposition des activités du développement. Ce sera une externalisation maîtrisée de la fonction acheteur par une organisation plus professionnelle et un outil au service des Ligues, Comités, clubs et licenciés. Le support sera un catalogue multi-usage avec un service d'achat, de vente et un service après-vente. L'échéance se situe au 1er janvier 2014. Le cahier des charges de la consultation sera diffusé en juillet 2013 et intégrera la dimension DOM-TOM où l'acheminement des outils représente un coût parfois trop conséquent. Un rencontre devra avoir lieu avec la Commission des Finances pour finaliser cette opération. Il s'agit donc d'une orientation nouvelle qui doit se baser sur un partenariat de confiance dont le pic d'exploitation doit alimenter les animations autour du Mondial 2017. A l'horizon 2016 une plateforme multimédia sera envisagée. La situation actuelle manque de lisibilité dans les territoires et cette approche doit renforcer notre image auprès des différents publics.

L'enjeu du Fonds de dotation et des actions philanthropiques représente une autre perspective à travailler pour structurer nos démarches solidaires et affirmer une cohérence fédérale dans l'optique du Mondial 2017 et de l'Euro 2018.

La vision globale de l'état d'un territoire reste un enjeu essentiel qui doit se baser sur le Bureau Territorial, l'ETR et la Commission de Développement.

Marie-Christine BIOJOUT présente ensuite l'Été de Hand avec une aide aux structures et une labellisation des tournois de jeunes (50 000 jeunes handballeurs font ou feront du handball de plage). La Tournée FDJ, en lien avec le service marketing, se déroulera du 13 juillet au 15 août de Dieppe au Cap d'Agde. Le Sandball, avec sa formule historique, sera aussi présent durant l'été.

Michel GODARD présente ensuite l'Institut de Formation, dont les travaux du groupe technique qui s'est réuni à 3 reprises et du groupe de pilotage du 31 mai dernier. Le principe de fonctionnement permet au groupe technique de réfléchir à la mise en œuvre d'un institut et d'apporter des réponses aux questions posées par le groupe de pilotage. L'institut de formation sera conçu comme un outil au service du projet fédéral et au service des projets territoriaux. Au stade actuel, il s'agit de réfléchir aux offres de formation susceptibles d'être mises en place ainsi qu'à la tarification adéquate. Notre démarche n'est pas du tout la même que celle du football dont l'objectif est plus de mettre en place un outil financier à la disposition des formations. L'étude du fonctionnement des autres fédérations est toujours d'actualité. La prochaine réunion du groupe de pilotage aura lieu le 8 novembre 2013, le groupe technique se réunira, quant à lui, le 4 juillet et à la rentrée.

Sophie GLEIZES CERVERA présente les actions en direction de la santé et les objectifs partagés à mettre en place à partir des préconisations du Ministère. Un programme de remise en forme dans des clubs labellisés sera à l'ordre du jour de la réunion de la Commission Médicale nécessitant une harmonisation. Des méthodes d'organisation y compris comptable doivent être mises en place.

Trois axes émergents doivent être privilégiés :

1. Une offre de pratique de remise en forme (il faut créer cette offre de pratique !).
  2. La motricité des 3/5 ans en lien avec la parentalité et parler santé sur l'ensemble des grandes manifestations (prévention).
  3. Être reconnu comme acteur de santé
- Il reste à organiser l'affichage de ce travail.

Emmanuel GRANDIN rappelle les grandes lignes de l'Assemblée Générale qui aura lieu en Martinique fin mai 2014. Le départ est prévu le lundi 26 mai et le retour le lundi 2 juin au matin à Orly avec une possibilité laissée aux participants de poursuivre le séjour, au même tarif jusqu'au mercredi ou samedi suivant. Un courrier sera adressé prochainement aux personnes inscrites sur ce

déplacement pour préciser les modalités de ces séjours. L'Assemblée Générale elle-même se déroulera les mardi 27 et mercredi 28 mai. Un cadeau artisanal aux délégués a été validé. Une invitation sera adressée à l'IHF et à la Fédération Panaméricaine. Deux soirées de gala sont prévues. Alain JOURDAN rappelle que le retro planning reste celui des Assemblées habituelles même s'il y a un décalage dans le temps. En effet il faut aussi avoir en tête que la saison administrative se termine le 31 mai et les formalités à mettre en place restent aux dates prévues par les règlements généraux. Il faudra donc anticiper certaines écritures de textes qui seront votées lors de l'Assemblée de manière à pouvoir les diffuser dès le début du mois de juin car applicables dès le 1er juin 2014.

Alain JOURDAN profite de cette occasion pour demander aux administrateurs de se conformer à l'organisation des adresses standardisées. Une réunion sera mise en place avec les services fédéraux et le service informatique pour étudier les modalités d'aide aux personnes qui n'accèdent pas à ces adresses.

Alain JOURDAN présente ensuite les grandes lignes d'une note transmise par Brigitte VILLEPREUX sur la mise en place des politiques territoriales à partir du programme présenté à la dernière Assemblée de Caen. Les visites des territoires ont commencé. Les projets innovants, portés ou non par des emplois, sont au centre des réflexions même si les orientations sont différentes en fonction des ressources ciblées soit sur des compétences d'arbitrage, soit sur des compétences administratives. De plus le dispositif des emplois d'avenir est connu de tous, et certains territoires vont y faire appel dans des circonstances précises et avec le souci de l'encadrement. Les visites devraient s'échelonner jusqu'au mois de mars 2014. Cela permettra d'avoir un véritable diagnostic sur le territoire national. Il s'agit, au cours de ces visites, d'être disponible pour aider les territoires à se structurer.

Concernant le FADTE, 50% de la part consacrée à la pérennisation des emplois des cadres techniques fédéraux des Comités et des intervenants techniques des pôles a été versée, comme auparavant, aux Ligues et Comités. Seul un territoire a souhaité que son enveloppe soit globalisée.

Les Assemblées Générales de Ligues et de Comités se déroulent actuellement. Les clubs sont bien présents et participent activement à la mise en place des projets. La participation des élus locaux est plus inégale. La CMCD et les finances font l'objet de discussions et de questionnements même si, dans l'ensemble, au niveau des Ligues, les situations sont bien maîtrisées. La participation fédérale étant moins régulière, il est demandé aux Ligues d'être attentives aux situations des Comités employeurs. Dans cette optique, la Commission des Finances, avec l'aide d'un salarié fédéral, fera une synthèse des situations des Comités pour l'exercice 2012. La synthèse des Ligues a déjà été réalisée par Claude SCARSI. Le déroulement des Assemblées de Ligues fait apparaître, parfois, une présentation confuse qui crée des tensions qui néanmoins s'apaisent lorsque les présentations se clarifient. Au niveau fédéral, quelques remarques sont formulées sur des dysfonctionnements de l'informatique et du site Internet, la mise à disposition de l'annuaire fédéral et sur le coût de l'arbitrage sur certaines divisions nationales.

Michel JACQUET présente ensuite l'état d'avancement de l'organisation du Mondial 2017. Il précise qu'à la suite d'un audit de fiscalité, il est préconisé la création d'une structure indépendante de la fédération pour assurer le portage de l'événement. Cette structure serait de type « association loi 1901 ». Les statuts sont en cours de rédaction. Le budget du Mondial 2017, hors incidence fiscale en cours d'analyse et hors animations périphériques s'élève à ce jour à 22 M€.

Concernant la sélection des sites du Mondial 2017, le cahier des charges d'organisation sera disponible à compter du 17 juin. Un séminaire se déroulera au CNOSF le 9 juillet qui devrait apporter des éclaircissements et répondre aux questions des sites susceptibles d'accueillir des rencontres de ce Mondial

2017. Les intentions de candidater (lettre cosignée par la collectivité « chef de file » et la structure fédérale « chef de file ») devront parvenir à la FFHB pour le 31 juillet. Les dossiers de candidature définitifs devront être adressés pour le 4 octobre. Les visites des sites candidats seront mises en place au dernier trimestre 2013. Le choix des sites sera annoncé dans le courant du 1er semestre 2014.

Les animations feront l'objet d'un cahier des charges spécifique à partir du programme d'animations à mettre en place avec une dimension nationale ou locale. Les budgets seront établis courant 2014.

Michel JACQUET fait le point sur les possibilités envisagées à ce jour pour la Maison du Handball.

Alain JOURDAN demande aux administrateurs de présenter leurs observations éventuelles sur les propositions du calendrier fédéral 2013-2014 en leur possession et en évitant de mettre des réunions des commissions ou de leurs groupes de travail les jours des réunions fédérales programmées. Certaines réunions, CPL, CPC et réunions de zones seront programmées à l'issue de la réunion des responsables de zone des Présidents de Ligues et de Comités élargie aux suppléants qui se déroulera le jeudi 4 juillet au siège de la FFHB.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 15.



## Bureau directeur téléphonique du 11 juillet 2013

*Présents* : BETTENFELD Jacques, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, MOCKA-RENIER Jocelyne, SAURINA Patricia, VILLEPREUX Brigitte.

*Assistent* : MANOUVRIER Alexis, SCARSI Claude, BAUDE Pascal, PER-RUCHET Claude, JACQUET Michel.

*Excusés* : BERNAT-SALLES Philippe, FEUILLAN Jean-Pierre, PECQUEUX-ROLLAND Véronique, BANA Philippe.

*Sous la présidence de* DELPLANQUE Joël.

*La séance est ouverte à 12 h du siège de la FFHB.*

Le Bureau Directeur valide le procès-verbal de sa séance du 14 juin 2013.

Le Bureau Directeur adresse, au nom de la FFHB, toutes ses félicitations aux arbitres Karim et Raouf GASMI pour leur nomination au grade IHF.

Le Bureau Directeur procède à une série de validations d'ordre réglementaire :

1. Saisi par la Ligue d'Aquitaine de handball, le Bureau fédéral, compétent au titre d'un cas non prévu conformément à l'article 1.2 des règlements généraux, décide à l'unanimité de suivre les décisions du Bureau Directeur de la Ligue du 2 juillet visant à :

- accorder la gratuité des mutations et de délivrer des licences de type A pour les joueuses licenciées en 2012-13 au sein des associations sportives, d'une part US Mios-Biganos Bassin d'Arcachon, d'autre part CA Bègles, et qui demeurent en 2013-14 dans l'Union Mios-Biganos Bègles HB (société sportive par actions simplifiées -SAS- à laquelle les deux associations confient la gestion de l'équipe première évoluant en LFH, de l'équipe réserve évoluant en N1F et du centre de formation),

- appliquer, à compter de la saison 2014-15, la réciproque en cas de retour dans l'association d'origine (UMBBA ou CAB) des joueuses adhérentes de l'Union en 2013-14 et qui étaient licenciées en 2012-13 au sein de l'UMBBA ou du CAB.

2. Le cadre réglementaire fixé, depuis plusieurs saisons sportives, par le règlement Coupe de la Ligue féminine qualifie 6 clubs directement pour les quarts de finales de la Coupe de la Ligue : le club organisateur (tête de série n°1) et les 5 clubs européens à l'issue de la saison précédente.

Or, en 2013-14, le club de Dijon est qualifié en Coupe des Coupes (du fait de sa place de finaliste de la Coupe de France nationale) mais évoluera en D2F.

Il n'y aura donc que 4 équipes européennes dans le championnat LFH (Metz, Fleury, Issy-Paris et l'Union Mios-Bègles), toutes qualifiées d'office pour les quarts de finale de la Coupe de la Ligue.

Le mode de détermination des deux autres équipes directement qualifiées en quarts de finale relève donc d'un cas non prévu et, en application de l'article 11 du règlement de la compétition, de la compétence du Bureau Directeur fédéral.

Par conséquent, sur proposition de la COC et de la DTN, le Bureau Directeur décide d'adopter la règle déjà applicable pour déterminer la 6ème équipe qualifiée lorsque le club organisateur est également l'un des 5 clubs européens. Précisément, les deux premiers clubs non-européens à l'issue de la saison 2012-13 (soit Nîmes et Le Havre) sont donc qualifiés directement pour les quarts de finale.

Comme prévu par le règlement, les équipes classées 7ème (Nice), 8ème (Toulon St Cyr) et 9ème (Besançon) du championnat LFH 2012-13 et l'équipe accédant de D2F (Nantes), disputeront les 1/8èmes de final à l'issue desquels deux équipes rejoindront les 6 autres pour disputer les quarts.

Les finalités se dérouleront du 20 au 23 février 2014 en Lorraine.

3. Conformément à l'article 12.6 du règlement intérieur fédéral, et sur proposition de Claude SCARSI, Président de la Commission Nationale des Finances et du Budget, le Bureau Directeur approuve la désignation de Mme Monique ANSQUER comme membre de cette commission.

4. Cartes licences 2013/2014 : il avait été proposé, à cause de fraudes constatées au cours de la saison, de ne remettre qu'un seul exemplaire de la carte licence pour la saison 2013-2014, une information dans ce sens avait été donnée lors de l'Assemblée Générale de Caen et rappelée lors de certaines réunions fédérales. Malgré ce, les ligues avaient reçu une quantité de cartons pour garder la configuration habituelle de deux cartes licences par licencié du fait que les commandes avaient déjà été transmises par le service financier fédéral avant cette proposition. Plusieurs ligues ont exprimé leur surprise et leurs doutes quant à l'efficacité de cette mesure alors que la carte est à la fois un outil d'appartenance à la FFHB et une manière de fonctionner qui nécessite une organisation à prévoir. Alain JOURDAN propose de sursoir à cette décision pour la saison à venir et d'étudier de nouveaux supports (licence et/ou carte d'adhérent) pour la saison 2014-2015 en fonction des évolutions à envisager de l'informatique fédérale. Le Bureau Directeur valide à l'unanimité cette proposition.

5. Nouvelles conventions en renouvellement ou création pour 2013-2014 soumises à l'approbation du Bureau Directeur :

- Suite à la réunion de la Commission Nationale des Statuts et de la Réglementation (CNSR) du 19 juin 2013 :

### 1 - Conventions entre clubs au niveau national Sénior pour la saison 2013-2014

1.1 - Sur proposition de la CNSR et en application de l'article 25.4.3 des règlements généraux, le Bureau Directeur autorise le renouvellement des conventions entre clubs suivants, pour la saison 2013-2014 :

*Féminines* :

1) AS Auxois Montbard / HBC Semur en Auxois (N3F)

2) Saint Michel Sports Handball - Sainte Geneviève Sports Handball : « Val d'Orge Handball féminin » (N2F)

1.2 - Sur proposition de la CNSR et en application de l'article 25.3.3 des règlements généraux, le Bureau Directeur autorise la création des conventions entre clubs suivants, pour la saison 2013-2014 :

1) La Valette Handball / Handball Gardéen / Elite Masculine Gardéenne et Valettoise : « La Valette Handball Gardéen » (N3M)

2) Handball Mougins-Mouans-Sartoux / Mandelieu-La Napoule Handball - HB3M (N2M)

## 2 - Conventions entre clubs concernant une équipe appelée à évoluer en championnat de France jeunes (moins de 18 ans) pour la saison 2013-2014

Sur proposition de la CNSR et en application de l'article 26.3 des règlements généraux, le Bureau Directeur autorise la création des conventions entre clubs suivants concernant des équipes appelées à évoluer en championnat de France jeunes (moins de 18 ans), pour la saison 2013-2014 :

### Masculins :

1) Beune Handball / HBC Meursault / AO Amay le Duc / CS Pernand Vergelesses Handball : « Sud Côte d'Or Handball » (Ligue de Bourgogne) ;

2) Aulnay Handball / Handball Livry Gargan (Ligue Ile de France Est)

3) Handball Mougins-Mouans-Sartoux / Mandelieu-La Napoule Handball - HB3M (Ligue de Côte d'Azur)

4) La Valette Handball / Handball Gardéen / Elite Masculine Gardéenne et Valettoise « La Valette Handball Gardéen » (Ligue de Côte d'Azur)

5) OGC Nice Handball / Cavigal Nice Handball / ASBTP Nice Handball : « Métropole Nice Côte d'Azur Handball » (Ligue de Côte d'Azur)

### Féminines :

1) CO Saint Fons - Vénissieux Handball (Ligue du Lyonnais)

### - Suite à la réunion de la CNSR du 26 juin 2013 :

## 1 - Conventions entre clubs au niveau national Senior pour la saison 2013-2014

Sur proposition de la CNSR et en application de l'article 25.4.3 des règlements généraux, le Bureau Directeur autorise le renouvellement des conventions entre clubs suivants, pour la saison 2013-2014 :

1) ESS Dieulouard - Handball Blenod et Pont à Mousson (N2M)

## 2 - Conventions entre clubs concernant une équipe appelée à évoluer en championnat de France jeunes (moins de 18 ans) pour la saison 2013-2014

Sur proposition de la CNSR et en application de l'article 26.3 des règlements généraux, le Bureau Directeur autorise la création des conventions entre clubs suivants concernant des équipes appelées à évoluer en championnat de France jeunes (moins de 18 ans), pour la saison 2013-2014 :

### Masculins :

1) « Handball Sud 93 » entre les clubs Villemomble Handball, HBC Gagny et Montfermeil Handball (Ligue Ile-de-France Est)

### Féminines :

1) « Handball Sud 93 » entre les clubs Villemomble Handball, HBC Gagny, Montfermeil Handball, Noisy le Grand Handball et AS Bondy Handball (Ligue Ile-de-France Est)

2) Espoir Moirana Handball - AL Voiron Handball - HBC Coublevie (Ligue Dauphiné-Savoie)

### - Suite à la réunion de la CNSR du 3 juillet 2013 :

## 1 - Conventions entre clubs au niveau national Senior pour la saison 2013-2014

1.1 - Sur proposition de la CNSR, tel que prévu à l'article 25.4.2 des règlements généraux, le Bureau Directeur autorise le renouvellement de la convention entre clubs suivants, pour la saison 2013-2014 :

1) « Territoire Est Charente » entre les clubs Union Centre Charente Handball et Entente Chasseneuil-La Rochefoucault (N2M)

1.2 - Sur proposition de la CNSR, tel que prévu à l'article 25.3.3 des règlements généraux, le Bureau Directeur autorise la création de la convention entre clubs suivante, pour la saison 2013-2014 :

1) AST Chateauneuf en Thymerais et Dreux AC (N3F)

## 2 - Conventions entre clubs concernant une équipe appelée à évoluer en championnat de France jeunes (moins de 18 ans) pour la saison 2013-2014

Sur proposition de la CNSR et en application de l'article 26.3 des règlements généraux, le Bureau Directeur autorise la création des conventions entre clubs suivants concernant des équipes appelées à évoluer en championnat de France jeunes (moins de 18 ans), pour la saison 2013-2014 :

### Masculins :

1) « Pays Aisne/Oise Handball » entre les clubs AS Soissons Handball et Compiègne HBC (Ligue de Picardie)

2) « Bassin Amiénois » entre les clubs Amiens Picardie Handball et HBC Corbié (Ligue de Picardie)

3) « Territoire Atlantique Handball » entre les clubs Aunis Handball et Rochefort HBC (Ligue de Poitou-Charentes)

4) JS Cherbourg - CL Tourlaville (Ligue de Normandie)

5) « Paris Galaxy Masculin Handball » entre les clubs Association Paris Handball, Paris Université Club Handball, Paris Sport Club Handball, CSM Finances Handball, US Métro Handball, Paris 18 Handball et Martigua SCL Handball (Ligue de Paris-Ile de France Ouest)

6) « Entente Handball Val d'Oise » entre les clubs Saint Gratien Sannois HBC, HBC Franconville, HBC Saint Leu-Taverny, HBC Soisy Andilly Margency, FB2M Handball, HBC Paris, CSM Eaubonne Handball, Handball Saint Brice 95, AS Roissy Handball, AS Saint Ouen l'Aumone, HBC Villiers le Bel, Cergy Pontoise Handball, Handball Goussainville et HBC Val d'Oise (Ligue de Paris-Ile de France Ouest)

### Féminines :

1) « C/JF ASNA » entre les clubs ES Arques Handball et CEP Saint Nicolas Handball (Ligue de Normandie)

2) « HB Féminin Eure/Andelle » entre les clubs FJEP Fleury sur Andelle et Entente Val de Reuil-Louviers (Ligue de Normandie)

3) « Entente Féminine Sud de l'Oise » entre les clubs HBC Chambly, HBC Crépy en Valois, Senlis Handball et HBC Villers Saint Paul (Ligue de Picardie)

4) « Filière Féminine 79 » entre les clubs Celles sur Belle HBC, Niort Handball Souchéen, FRHB Lezay, SA Moncoutant, HBC Praheq, Val d'Egray Handball et Pamproux Handball (Ligue de Poitou-Charentes)

5) « Entente Grand Strasbourg Féminin » entre les clubs ASPTT Strasbourg Handball, AS Hoenheim Sports Handball et Strasbourg Sud Handball (Ligue d'Alsace)

6) « Paris Galaxy Féminin Handball » entre les clubs Association Paris Handball, Paris Sport Club Handball, US Métro Handball, et Stade Français Handball (Ligue de Paris-Ile de France Ouest)

7) US Palaiseau Handball - Massy Essonne Handball (Ligue de Paris-Ile de France Ouest)

### - Suite à la réunion de la CNSR du 10 juillet 2013.

## 1 - Conventions entre clubs au niveau national Senior pour la saison 2013-2014

1.1 - Sur proposition de la CNSR et en application de l'article 25.4.3 des règlements généraux, le Bureau Directeur autorise le renouvellement de la convention entre clubs suivants, pour la saison 2013-2014 :

1) Strasbourg Robertsau Handball et Handball Club Schiltigheim (N1M et N3M)

## 2 - Conventions entre clubs concernant une équipe appelée à évoluer en championnat de France jeunes (moins de 18 ans) pour la saison 2013-2014

Sur proposition de la CNSR et en application de l'article 26.3 des règlements généraux, le Bureau Directeur autorise la création des conventions entre clubs suivantes concernant des équipes appelées à évoluer en championnat de France jeunes (moins de 18 ans), pour la saison 2013-2014 :

### Masculins :

1) « Alliance Nord Handball » entre les clubs Mélançois HB Ronchin – Faches Thumesnil et CO Wattrelos (Ligue du Nord-Pas-de-Calais)

### Féminines :

1) « Entente Bréhal-Granville Manche Handball » entre les clubs Bréhal Handball et Patronage Laique de Granville Handball (Ligue de Normandie)

2) « Handball féminin 14 » entre les clubs ASL Chemin Vert Caen, Courseulles HBC, Caen HB, CL Colombelles HB, ES Troarn, Vales Dunes HB, Entente Port Bayeux Bessin, Molay Littry HB, ES Carpiquet, ES Falaise et CA Lisieux (Ligue de Normandie). La Commission a pris acte que, dans le domaine sportif de la CMCD, l'équipe objet de cette convention sera comptabilisée dans le socle de base du club Courseulles HBC, et que les entraîneurs seront comptabilisés dans le socle de base de leur club respectif. Cependant, elle ne valide pas que, le cas échéant et si nécessaire, ces entraîneurs puissent être comptabilisés pour le club Courseulles HBC, même avec l'accord de leur club d'appartenance. Le Bureau Directeur s'en remet à l'avis de la CNSR sur ce sujet et approuve la convention à cette réserve près.

Sur le sujet des conventions entre clubs, le Bureau Directeur demande à Claude PERRUCHET de préparer des statistiques sur les évolutions depuis la mise en place du dispositif. Pour la saison 2013-2014, sur 56 conventions renouvelées ou créées, 38 conventions concernent les moins de 18 ans (18 masculines et 20 féminines) et 18 conventions concernent les championnats nationaux (7 masculines et 11 féminines). Le Conseil d'Administration d'octobre 2014 étudiera les avis de la CNSR et émettra un avis sur ce dispositif qui marque une évolution souvent liée aux pressions des collectivités locales.

Pascal BAUDE évoque la situation de l'organisation des poules des championnats de France pour la saison 2013-2014. A ce jour et en attente des derniers recours susceptibles d'être engagés, la situation semble se stabiliser sur l'ensemble des championnats avec une poule de ProD2 et une poule de N1M qui pourraient, chacune, comprendre 13 équipes (au lieu, respectivement, de 14 et de 12).

Sur proposition de la COC et en application de l'article 12 du Règlement général des compétitions nationales, le Bureau Directeur valide les schémas de compétition suivants avec ces deux poules de 13 :

- En ProD2 : pas de modification de la formule de compétition ni du calendrier mais une équipe exempte par journée ; l'équipe classée 13ème à l'issue du championnat sera reléguée en N1M pour 2014-15 et l'équipe classée 12ème disputera le barrage à 4 avec les 3 équipes classées 1ères de leur poule de N1 ;

- En N1M : pas de modification de la formule de compétition mais une modification du calendrier pour la poule concernée (poule 3) puisque nécessité de 4 journées supplémentaires. Les équipes classées 12ème et 13ème seront reléguées en N2M pour 2014-15.

Afin de ne pas pénaliser les clubs de la poule concernée de N1M dans la préparation de leur saison, la COC propose d'ouvrir dans Gesthand et de communiquer à tous les clubs de la poule 3 de N1M susceptible d'évoluer à 13 équipes, les deux hypothèses de grille et calendrier : d'une part à 12 équipes, d'autre part à 13 équipes. Cela permettra aux clubs, sans attendre l'issue éventuelle des procédures contentieuses, de saisir leurs conclusions des matchs aller pour chacune des deux situations envisagées.

Pascal BAUDE rappelle les difficultés liées aux défections constatées depuis les publications des poules nationales, qui engendrent des transferts de clubs d'une poule à l'autre et des mécontentements de la part de certains clubs. La COC s'attache à faire ses meilleurs efforts pour respecter au mieux les proximités géographiques, dans le respect de la réglementation applicable en matière de repêchage.

Joël DELPLANQUE a rappelé que lors de l'Assemblée Générale de la LNH le passage de 14 à 16 clubs dans cette division a été adopté à l'unanimité pour la saison 2016-2017. Il a tenu aussi à préciser lors de cette même assemblée qu'il s'opposerait à cette décision dans le souci, notamment, de préserver le calendrier de préparation de l'équipe de France.

Lors de la dernière Assemblée Générale de la LFH, la FFHB a proposé de subventionner, à hauteur de 50% du coût d'achat HT, l'acquisition par les clubs professionnels féminins d'un revêtement de sol à tracé unique Handball, dans un souci d'accompagner leur structuration. Le Bureau Directeur regrette que peu de clubs aient manifesté leurs candidatures. Par ailleurs, les contrats de travail d'Aurélia PILET et d'Aurélien REMY ont été signés et la nouvelle structuration de la LFH fera l'objet d'une annonce aux clubs pour la rentrée.

Pour ce qui concerne la ProD2, et suite au départ de Michel BONFILS, les sujets d'ordre administratif et juridique restent gérés par le service des Commissions juridiques. Les aspects « communication » seront plus spécifiquement suivis par Maximilien COSTESEQUE sous couvert de Florence LECAT.

Grégory PRADIER, ayant été recruté sur le poste de Directeur des Services de la FFHB, a adressé sa lettre de démission en tant qu'administrateur fédéral. En référence aux statuts fédéraux, Joël DELPLANQUE, en qualité de Président, proposera au Conseil d'Administration la cooptation de Georges POTARD pour remplacer Grégory PRADIER comme membre du Conseil d'Administration fédéral. Cette cooptation devra être validée par la prochaine Assemblée Générale. Par ailleurs, le Président informe les membres du Bureau d'autres situations liées à la disponibilité de certains administrateurs.

Claude PERRUCHET fait part de la publication de la version 7 de la proposition de modification des statuts fédéraux qui intègre la notion de parité homme/femme notamment au regard du projet de loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes récemment présenté en Conseil des ministres ; un domaine qui selon Jacques BETTENFELD a déjà bien été pris en compte dans les évolutions antérieures de nos statuts par rapport à d'autres fédérations sportives. L'idée est partagée unanimement par les membres du Bureau Directeur qu'il faut dès 2017 intégrer ces évolutions dans les projets de modification des statuts sur lesquels l'avis des membres du Conseil d'Administration est attendu pour le 12 septembre 2013.

Jacques BETTENFELD évoque le Séminaire organisé par le CNOSF auquel il a participé avec Alain KOUBI, ayant pour objet d'étudier l'évolution de la gouvernance du sport pour le futur. Il indique également qu'à l'occasion de la mise en place du Conseil National du Sport le CNOSF avait décidé de faire une déclaration préliminaire puis de se retirer de la séance.

Après la visite de Jocelyne MOCKA-RENIER et d'Emmanuel GRANDIN en Guyane, il semblerait que des garanties d'engagement aient bien été apportées par les collectivités territoriales par rapport à la possibilité de création d'un emploi de CTF pour cette ligue. Néanmoins, Claude SCARSI et Alain KOUBI estiment encore qu'à ce jour les pièces comptables de 2012 présentées et la

vision sur la situation financière sur le premier semestre 2013 ne permettent pas d'avoir toutes les assurances sur les capacités présentées pour l'installation de ce poste. Le Bureau Directeur renouvelle sa position de principe qui consiste à n'apporter son soutien qu'aux structures mettant à sa disposition en toute sincérité les éléments comptables et financiers lui permettant de s'engager en toute connaissance et transparence. Ces conditions ne sont pas, à ce stade, réunies avec la Ligue de Guyane.

La note d'orientation de la Commission Développement doit parvenir la semaine prochaine auprès des Ligues et Comités pour expliciter les modalités de fonctionnement proposées à partir de la saison 2013-2014, avec un pilotage national et territorial qui associe élus et salariés dans le cadre des objectifs et des stratégies définis par les politiques territoriales via le schéma de développement. Le Mondial 2017, la formation de dirigeants, la problématique du hand en forme sur la santé et les offres de pratique, le club house-convivialité, le hand ensemble, le top club (labellisation des clubs) seront des moments de construction de projets conçus et animés ensemble par le territoire. Le calendrier sera aussi un élément essentiel de cette dynamique.

La tournée FDJ qui, au départ a été mise en place par le service marketing sur une sollicitation de notre partenaire, doit être remise au service des handballeurs au travers du calendrier diffusé dans les ligues, comités et clubs. Sa situation sur le central de ces animations doit conforter et favoriser une vision positive et offensive de notre sport sur ces sites originaux.

Le site Internet fédéral se met progressivement en place même si certains accès restent encore à activer. Il s'agit aussi d'un travail de contenus et d'actualisation de certains espaces qui impliquent des rédacteurs à déterminer. L'aspect convivial et l'accessibilité par un nouveau design semble avoir eu un écho satisfaisant auprès des utilisateurs. Certaines fonctionnalités permettant la recherche rapide de matchs et compétitions sont en cours de construction.

Le mardi 9 juillet 2013, s'est déroulé, au siège du Comité National Olympique et Sportif Français, un séminaire d'information à destination des territoires candidats à l'organisation d'une phase de la compétition du Mondial 2017. 19 villes étaient représentées. Tous les éléments qui constituent la trame du travail à mettre en place pour l'organisation de cette compétition et les animations périphériques ont fait l'objet d'une présentation, de questions, de débats et de propositions par les participants. Ce changement d'organisation a nécessité des échanges et des explications qui ont permis de répondre à certaines inquiétudes. Le choix des sites sera fait dans le courant du 1er semestre 2014.

Le Président informe les membres du Bureau Directeur des hypothèses en cours concernant la Maison du Handball et qui doivent faire l'objet d'un travail d'approfondissement pour un choix qui devrait intervenir à la rentrée.

Des Bureaux Directeurs « physiques » se dérouleront les 12 et 13 septembre 2013 qui devront préciser dans les priorités affichées à ce jour, les modalités de fonctionnement collaboratif des responsables élus des secteurs d'activités et des différents services par rapport aux engagements financiers fédéraux qui seront ensuite présentés au Conseil d'Administration puis à l'Assemblée Générale dans la cadre du budget 2014. L'Informatique, la DTN, la Maison du handball et le Mondial 2017 seront des axes essentiels pour la rentrée 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 h 30.

## JURY D'APPEL

Réunion des 12 et 13 juin 2013

[Redacted content]



[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Réunion du 28 juin 2013

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]



## CNCG – Réunions des 6 et 11 juillet

Lors de ses réunions des 6 et 11 juillet 2013, la CNCG a examiné les demandes d'engagement en ProD2 pour 2013-14 des clubs pour lesquels elle avait d'ores et déjà validé le respect des 2 premiers critères du Cahier des charges de participation à la ProD2.

Précisément, au vu de l'ensemble des exigences du Cahier des charges, la CNCG a pris les décisions suivantes :

Clubs autorisés à évoluer en ProD2 en 2013/14 : Angers, Besançon, Bilière, Créteil, Istres, Mainvilliers, Massy, Mulhouse, Nancy, Pontault ;

Clubs pour lesquels la CNCG a sursis à statuer dans l'attente d'éléments complémentaires : Bordeaux, Valence, Vernon.

Par ailleurs, la CNCG a reçu les éléments complémentaires demandés au club de Besançon Féminin et l'a définitivement autorisé à évoluer en LFH pour la saison 2013-14.



## Appel CNCG – Réunion du 8 juillet 2013

La Commission d'appel de la CNCG s'est réunie le 8 juillet 2013 pour entendre le représentant du groupement sportif VILLEURBANNE HA, dans le cadre de l'appel interjeté par ce dernier contre la décision de la CNCG du 8 juin 2013.

À l'issue de sa réunion, la Commission d'appel a estimé que la CNCG avait correctement apprécié la situation du club de Villeurbanne au regard du cahier des charges de participation à la ProD2 en 2013-2014 et valablement prononcé une mesure adaptée à cette situation et aux principes d'égalité de traitement et d'équité des compétitions.

Précisément, au vu, d'une part, de la situation comptable intermédiaire du groupement sportif (association et EUSRL) au 31/12/2012 certifiée par le commissaire aux comptes du club et, d'autre part, du budget prévisionnel présenté par le groupement pour la saison 2013-14, la Commission d'appel a confirmé que le non-respect des deux premières exigences du cahier des charges de ProD2 était caractérisé.

Par conséquent, la Commission d'appel de la CNCG a confirmé l'intégralité de la décision de 1ère instance du 8/6/2013, à savoir la non-accession de l'équipe 1ère du club VILLEURBANNE HA en ProD2 pour la saison 2013-2014.



## Licence d'agent sportif de handball Examen 2013-2014

La FFHB informe les candidats à l'obtention de la licence d'agent sportif de handball que, comme en 2012-2013, la prochaine session d'examen se déroulera en deux temps :

- 1<sup>re</sup> épreuve écrite (générale) organisée par le CNOSF le **4 novembre 2013**
- 2<sup>e</sup> épreuve (spécifique Handball) organisée **début février 2014**.

**Seuls pourront se présenter à la 2<sup>e</sup> épreuve les candidats admis à la 1<sup>re</sup> épreuve.**

Les dossiers d'inscription devront être adressés à la FFHB (62, rue Gabriel-Péri, 94257 Gentilly cedex) **impérativement au plus tard le 30 août 2013 (date de réception à la FFHB)**.

Le dossier d'inscription ainsi que les informations relatives à l'organisation de l'examen (notamment le programme des épreuves) sont disponibles sur le site de la FFHB à l'adresse suivante : <http://www.ff-handball.org/ffhb/les-commissions/agents/examens.html>

Les frais d'examen, d'un montant de 600 € (six cents euros), devront être réglés, par chèque, lors du dépôt du dossier de candidature.

Pour toutes informations complémentaires sur le déroulement de l'examen, il est possible de contacter la FFHB ([agents@handball-france.eu](mailto:agents@handball-france.eu)).

Cet examen est prévu et réglementé par

- le code du sport, notamment ses articles L.222-7 à L. 222-22 et R. 222-10 à R. 222-18
- le Règlement relatif à l'activité d'agent sportif de handball.



## Procédure de qualification 2013-2014 Joueurs pro et joueurs étrangers dans le régime général

Pour améliorer l'efficacité des procédures de qualification (avec ou sans mutation) des joueurs du régime général lorsque le dossier relève de la compétence de la FFHB, la procédure évolue : désormais le club doit ventiler, d'une part à sa Ligue régionale, d'autre part à la FFHB, les différentes pièces nécessaires à la qualification du joueur, selon la répartition suivante :

<b>directement à la ligue régionale :</b>	<b>directement à la FFHB :</b> (commission nationale des statuts et de la réglementation division qualification)
Formulaire demande d'adhésion	Contrat joueur professionnel de handball
Certificat médical de non contre-indication	Titre de séjour en cours de validité
Photocopie de pièce d'identité	Autorisation de travail en cours de validité
Imprimé retour au club quitté	+ <i>Si création de licence pour joueur étranger</i> : attestation de non licence antérieure
Chèque des droits de mutation	
+ <i>Si mutation en période officielle</i> : avis de démission	
+ <i>Si mutation hors période</i> : avis de démission ; justificatif de nouveau domicile ; justificatif nouvel emploi, pôle Emploi, certificat de scolarité ; lettre de non-opposition du club quitté	

L'envoi de tout dossier doit être accompagné obligatoirement d'une fiche de transmission remplie par le club qui identifie l'identité du joueur et du club et qui liste précisément les pièces qui sont transmises à l'instance régionale et celles qui sont envoyées à la FFHB.

Cette fiche est disponible dans Gesthand sur la page présentant les différents documents relatifs aux procédures de qualification.

## Rappel

### Adresses électroniques génériques des clubs, comités et ligues

Depuis plusieurs saisons, la FFHB a créé pour chaque structure (ligue régionale, comité départemental et association affiliée) une adresse mail générique répondant au principe « n° d'affiliation@handball-france.eu ».

Nous vous rappelons que **TOUTES** les correspondances électroniques des services de la Fédération ou des commissions nationales sont envoyées sur ces adresses génériques, qui constituent les seules boîtes mails officielles aux yeux de la FFHB.

Nous vous invitons donc à assurer une consultation régulière de cette boîte mail générique et/ou à programmer les redirections nécessaires des courriels, en interne dans votre structure.



### Information Santé – Plan canicule 2013

Les ministères chargés des sports et de la santé ont publié le **plan national "canicule" 2013**, consultable sur le site internet du ministère des affaires sociales et de la santé à l'adresse <http://www.sante.gouv.fr> (accès par dossiers "canicule et chaleurs extrêmes").

Ce plan comporte plusieurs annexes relatives aux fiches mesures et aux recommandations sanitaires, et notamment :

Annexe 1 : fiches mesures

Fiche 4 : jeunes enfants

Fiche 5 : travailleurs (cadre juridique)

Annexe 2 : recommandations "canicule"

Fiche 2.1 : les sportifs

Fiche 2.2 : les travailleurs

Fiche 4.4 : organisateurs de manifestations sportives

Fiche 4.5 : responsables d'infrastructures ou équipements accueillant des sportifs

Fiche 4.6 bis : directeurs et personnels des établissements d'accueil de jeunes enfants

Fiche 4.8 : directeurs d'établissements de centres de loisirs et vacances, de foyers de jeunes travailleurs, de foyers de la protection judiciaire de la jeunesse

Fiche : adaptez votre alimentation pour éviter la déshydratation (ANSES - extrait) \_ Recommandations sanitaires vis-à-vis des aliments (ANSES)

### La Tournée FDJ vous donne rendez-vous cet été sur les plages!

L'été va être chaud! Avec la tournée "l'été FDJ NRJ12", la FFHB vous donne rendez-vous sur les plages françaises avec de multiples animations, des jeux, des cadeaux à gagner et du Hand bien sûr!

Depuis une quinzaine d'années, la FDJ sillonne les plages du littoral atlantique et méditerranéen pour vous offrir une multitude d'animations.

Cette saison, l'été FDJ NRJ12 sera présent sur 20 sites proches de vous, du 13 juillet (Dieppe) au 14 août (Cap d'Agde) avec un espace village, des animations sportives et une soirée à grand spectacle!

Outre les traditionnelles animations ludiques et festives qui font le succès de la tournée, la manifestation décline également l'engagement FDJ de 1er partenaire du sport français et propose des initiations handball en collaboration avec notre fédération (initiation d'aviron également).

Après-midis festifs et sportifs, grande soirée spectacle pour le plaisir de tous!

Programme d'une journée type:

- 13h30-18h30 : initiations sportives (handball) et handisport sur la plage au « Village Sports »

- 13h30-18h30 : animations ludiques, de sport solidaire et handisport au « Village d'Animations »

- 21h30 (dates Atlantique et Manche) - 21h00 (dates Méditerranée) : grande soirée musicale présentée par Stéphane Jobert

Tremplin musical « Les Voix de la Chance »

La Fondation FDJ remet un équipement d'intérêt général à chaque ville-étape

Live de Matthieu Mendès, artiste NRJ 12

« Chance », spectacle musical FDJ de la compagnie Les Farfadais

Retrouvez toutes les informations sur [www.ete-fdj.fr](http://www.ete-fdj.fr)

Et suivez les animations handball sur la page officielle facebook de la FFHB

#### Le programme de l'été :

19 juillet - Pornichet

20 juillet - Saint Jean de Monts

22 juillet - Saint-Brévin-l'Océan

23 juillet - La Tranche Sur Mer

25 juillet - La Palmyre

27 juillet - Soulac-Sur-Mer

29 juillet - Bordeaux

31 juillet - Biscarosse

02 août - Canet-en-Roussillon

03 août - Port-la-Nouvelle

05 août - Argelès-sur-Mer

06 août - Port-Bacarès


08 août - Saint-Cyprien

09 août - Saint-Pierre-la-Mer


11 août - Valras-Plage

12 août - Marseillan-Plage

14 août - Cap d'Agde




**CPHB7** Cergy-pontoise  
handball 95 Val d'Oise

*Féminines*  *Moins de 19 ans*

**Tournoi International**

DU 19 AU 21 JUILLET 2013  
ROUMANIE - RUSSIE - NORVÈGE - FRANCE

Infos pratiques [www.cphb95.fr](http://www.cphb95.fr)



Création et Impression : JDC - Les Impressionistes Handball - 01 34 41 02 08